

 CHU de Martinique	Renseignements administratifs	INS-PRE-EXT_RECEB-005/V2
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-03-31

Identification précise

S'assurer de la concordance avec le nom sur la demande, inciter le patient à énoncer son identité.

Identification du patient

Sexe, nom, nom de jeune fille, prénom, date de naissance, adresse.

Informations de prise en charge

N° de sécurité sociale, caisse et mutuelle utile à la prise en charge

Identification du médecin

Identité précise du prescripteur
Si besoin identité de l'unité de soin

Identification du préleveur

Mentionner l'identité et qualité du préleveur

Renseignements cliniques

La date et l'heure de prélèvement sont des renseignements indispensables pour conserver la trace du délai de transmission des échantillons au laboratoire. Des renseignements complémentaires sont nécessaires pour la bonne interprétation des résultats comme :

- Dosage de médicament (nom du médicament, heure de la dernière prise)
- Sujets sous anticoagulant (nom du médicament, posologie et intervalle thérapeutique souhaité)
- Diagnostic éventuel,
- Semaine de grossesse,
- Jour du cycle pour les dosages d'hormone
- Tout renseignement utile au diagnostic

Analyses prescrites

Tenir compte des impératifs de l'état du patient.

Indication de remise du compte rendu

Pour les patients avec une ordonnance des consultations externes du Centre Hospitalier de la Martinique, les résultats sont accessibles dès la validation biologique par le médecin prescripteur.

Pour les patients avec une ordonnance d'un médecin de ville, les résultats sont récupérables par le patient (sauf sérologie VIH) ou envoyés directement au prescripteur.

Pour les patients hospitalisés dans des offices de santé extérieurs au Centre Hospitalier de la Martinique ou pour les demandes provenant d'autres clients externes, les résultats sont envoyés au demandeur.

 CHU de Martinique	Renseignements administratifs	INS-PRE-EXT_RECEB-005/V2
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-03-31

Renseignements complémentaires

Signaler tout examen URGENT

Prescriptions formulées oralement

- Par le médecin : un enregistrement (ENR-PRE-EXT_RECEB-003) est à renseigner par le centre de prélèvements après validation du biologiste responsable
- Par le patient : un enregistrement (ENR-PRE-EXT_RECEB-003) est à renseigner par le centre de prélèvements après validation du biologiste responsable et à signer par le patient